



# Sécurité Sociale et Écologique Universelle

Économie alternative conventionnée

Monnaie nationale dédiée



## Sommaire

<b>Préambule</b> _____	1
<i>L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre - Pour une VI<sup>ème</sup> République sociale, écologique, solidaire et démocratique</i>	
<b>Là où nous en sommes</b> _____	5
<b>Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle</b> _____	7
<i>Un projet social déjà fédérateur - Un système d'économie alternative - Engagement collectif face aux défis écologiques - Travail, salaires et revenus - Augmentation de revenu pour le plus grand nombre - Démocratie au sein de la SSEU - Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État - Des moyens à la hauteur des besoins</i>	
<b>Le pouvoir de création monétaire de la BCE</b> _____	29
<i>Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant</i>	
<b>Pour une monnaie nationale Sécu</b> _____	34
<i>Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro - Mise en œuvre d'un « Barter Sécu » - Association avec une monnaie complémentaire Sécu convertible en euro</i>	
<b>Schémas de synthèse</b> _____	43

# Préambule

Ce livret présente les bases d'un projet de « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » (ou SSEU) qui pourrait être mis en œuvre au niveau national, dès 2022 si nous le décidons.

Au-delà d'une reconquête et d'un élargissement de la Sécu telle qu'elle fût concrétisée par Ambroise Croizat en 1946, ce projet souhaite ouvrir une perspective de mutation collective déterminante face aux urgences écologiques et sociales qui mettent l'humanité en péril.

**Ce projet nous semble pouvoir réveiller l'élan collectif indispensable pour concrétiser le changement de cap radical nécessaire.**

En 1946, face aux impératifs de reconstruction d'après guerre, le Conseil National de la Résistance a donné naissance à un grand projet inédit, garantissant la santé et la protection sociale pour tous les habitant.es du territoire. Gérée par les travailleuses et travailleurs hors logique de profit, malgré les attaques et les alternances électorales, « la Sécu » est restée une institution au service du bien commun, inspirante à l'échelle internationale.

**Dans notre contexte de destruction écologique et sociale en accélération, ce grand projet, élargi à l'ensemble des besoins fondamentaux, pourrait engager la mutation nécessaire à notre survie et notre bien vivre collectif.**

Les propositions détaillées dans ce livret ont fait l'objet d'échanges avec plusieurs spécialistes des questions abordées. Elles invitent à prolonger collectivement le travail engagé.

**L'objectif est de concevoir un changement profond de modèle, alliant démocratie réelle, justice sociale et impératifs écologiques, pour transformer nos manières de répondre à nos besoins en produisant et consommant mieux et moins.**

C'est un appel à nous organiser pour relever ensemble les défis des prochaines décennies.

**Dans la perspective des élections de 2022,** face aux [urgences extrêmes confirmées en août 2021 par le Giec](#) (*Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat*), ce projet de SSEU pourrait constituer l'une des bases structurantes d'une d'union écologique, sociale et démocratique à la hauteur des enjeux.

**Souhaitant agir et dépasser les questions de candidatures à l'élection présidentielle, nous proposons de rassembler plusieurs personnes prêtes à participer à un gouvernement d'union déterminé à mettre en œuvre le changement de cap nécessaire.**

Alliant des compétences et des expériences citoyennes, associatives, syndicales et politiques complémentaires, et anticipant sur le résultat des élections, ce « pré-gouvernement » pourrait engager le travail nécessaire à la mise en œuvre des projets de mutation écologique, sociale et démocratique, en impliquant un nombre grandissant de personnes et d'organisations.

# **L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre**

Pour que demain, les humains puissent vivre dignement sur une Terre sauvegardée, il nous faut rapidement mettre en œuvre une mutation globale fondée sur trois impératifs déterminants :

- **Prendre soin des humains**, en répondant ensemble aux besoins fondamentaux de toutes et tous, sans exclusion, sans exploitation ni profit de quiconque à l'égard des autres,
- **Prendre soin de la Terre**, et restaurer, autant que nous le pourrons, les écosystèmes dont nous faisons partie et qui nous donnent vie,
- **Construire une démocratie réelle**, offrant à tous les êtres humains les moyens de décider de leur devenir commun, là où ils vivent, jusqu'au niveau international.

## **VI<sup>ème</sup> République : sociale, écologique, solidaire et démocratique**

Ces impératifs pourraient structurer le changement de système dont nous avons besoin. Ils pourraient constituer les fondements d'une VI<sup>ème</sup> république sociale, écologique, solidaire et démocratique, réorganisant l'ensemble de nos institutions et de nos lois pour faire face aux défis de notre temps.

Autant que les principes de gouvernance collective et partagée à mettre en pratique au niveau du gouvernement et de l'ensemble des institutions publiques, les objectifs et principes de fonctionnement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle devraient être inscrits dans la constitution de cette VI<sup>ème</sup> république.

Cette nouvelle constitution doit être réécrite grâce à un processus d'élaboration démocratique impliquant l'ensemble de la population. Ce processus nécessite la mise en œuvre d'un travail d'information et de formation rendant accessible l'ensemble des éléments de compréhension permettant à toutes et tous de se saisir des enjeux complexes qui s'imposent à nous.

Sachant que les cadres à instituer ont besoin d'être nourris par les expériences pratiques préalables, ce processus pourrait être mené conjointement au travail de construction et de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Nous sommes convaincu.es que la plupart des humains aspirent à une vie digne pour toutes et tous, autant qu'à la protection de la Terre et au maintien de conditions de vie satisfaisantes pour les générations futures. Ces aspirations sont le socle qui doit fonder cette nouvelle constitution et cette VI<sup>ème</sup> république.

Nous pensons cependant qu'elles ne pourront s'exprimer de manière déterminante, qu'en étant stimulées par une perspective concrète de réalisation d'ampleur, ancrée dans des expériences déjà à l'œuvre, qui permette de penser que cela est possible.

# Là où nous en sommes

Pour éviter le pire, dans les prochaines décennies l'humanité va devoir réduire considérablement ses consommations en énergie, mettre fin à l'exploitation des énergies fossiles et sortir progressivement du nucléaire.

Pour qu'une telle révolution puisse se faire en évitant les déchirures humaines, nous devons organiser la mutation nécessaire de manière démocratique et solidaire, avec la participation du plus grand nombre.

A ce jour, plus que les solidarités et les mobilisations collectives pour changer de cap, ce sont les inégalités sociales qui s'accroissent de manière exponentielle et les dérives fascisantes qui s'affirment sur tous les continents.

Les grands investisseurs et autres actionnaires qui profitent encore du système économique et financier dominant, renforcent la protection de leur intérêts dévastateurs. Cette logique continue de d'orienter la plupart des choix politiques et économiques à l'échelle planétaire.

L'ampleur de la mutation à mettre en œuvre, l'attachement à nos habitudes de vie, ainsi que notre difficulté à élaborer une alternative globale à la hauteur des enjeux, provoquent un mélange de déni et de sentiment d'impuissance qui nous empêche d'agir.

**Conscient.es de la situation, nous voilà maintenant face aux choix les plus importants de notre histoire humaine !**

Un changement radical s'impose concernant nos manières d'être et de vivre, de satisfaire nos besoins essentiels, de coopérer, de nous entraider, et de réparer les dommages écologiques partout où cela sera possible...

Le système qui nous a mené à cette situation ne peut pas être celui qui nous permettra d'en sortir.

La « croissance verte » visant à faire grandir les profits des investisseurs ou misant sur d'hypothétiques découvertes technologiques hasardeuses, dangereuses ou sur-consommatrices de ressources en raréfaction, ne peut pas être la solution.

La décroissance énergétique, la préservation des ressources, le soin et la solidarité entre humains, ainsi que la sauvegarde et la restauration des écosystèmes autant qu'il sera possible, ne peuvent être « rentables » au sens capitaliste du terme.

**Il nous faut donc instituer au plus vite d'autres moteurs de développement humain, en reprenant la maîtrise de l'économie et de notre avenir.**



# Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle

## **Un projet social déjà fédérateur**

A l'occasion des 75 ans de la Sécu, en octobre 2020, la « Convergence Nationale de Défense Des Services Publics » a organisé une table ronde sur l'histoire et l'avenir de la Sécu avec les organisations citoyennes, syndicales et politiques concernées. Ce temps fort a permis de mettre en évidence plusieurs revendications et projets qui visent une reconquête de la Sécurité Sociale et un élargissement possible de ses missions à de nouveaux domaines essentiels à nos vies.

Nous avons croisé les idées et projets de sécurité sociale professionnelle, de sécurité sociale de l'alimentation, de sécurité sociale du logement ou de sécurité sociale du XXIème siècle. L'importance de les faire converger est devenue une évidence.

Ces différentes perspectives montrent que ce qui a été réalisé en 1946 peut être aujourd'hui reconnu par beaucoup comme une alternative concrète et souhaitable face au capitalisme prédateur qui nous détruit.

L'affirmation d'une nécessaire rupture avec le capitalisme renvoie souvent à la peur du soviétisme russe et de ses dérivés.

Pour changer de cap, il semble donc essentiel de se référer à une expérience historique qui nous est chère, attachée à notre patrimoine social collectif, synonyme de protection et de soin sans discrimination.

La Sécurité Sociale a montré l'ampleur des bénéfices humains qu'elle pouvait apporter à toutes et tous, y compris en infrastructures essentielles au bien commun.

Fondée sur la solidarité et l'universalité des droits, cette institution, gérée démocratiquement par et pour les bénéficiaires et les professionnels qui y travaillent, pourrait être grandement étendue pour répondre à l'ensemble des besoins communs fondamentaux, en dehors de toute logique de profit.

## **Un système d'économie alternative conventionnée**

Abordant en deuxième partie la question des ressources financières nécessaires pour permettre le développement d'un tel système, nous proposons d'évoquer d'abord comment pourrait fonctionner cette Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Nous appuyant notamment sur le travail mené par le collectif pour une « [sécurité sociale de l'alimentation](#) », nous proposons d'envisager comment répondre à l'ensemble de ce qui est indispensable au bien vivre des personnes habitant sur notre territoire, dans une perspective

écologique et sociale affirmée, visant une extension possible à l'échelle internationale.

**L'objectif proposé serait d'élargir, au-delà de la santé et de la protection sociale, les droits fondamentaux garantis par ce système de « sécurité sociale renforcée » pour l'ensemble de la population.**

Tout en prenant en compte les limites incontournables des consommations que nous devons faire décroître, ces droits universels garantis pour toutes et tous, pris en charge par le système SSEU, concerneraient :

- **l'alimentation** de qualité en circuit court,
- **un logement** suffisamment confortable et peu consommateur en énergie,
- l'accès à **l'eau** et à **l'énergie**, si possible renouvelable, en quantité suffisante,
- **les transports** bas carbone.

**L'éducation, la formation et la culture** seraient intégrées à ce panel de droits garantis.

Avec l'objectif de répondre à l'ensemble des besoins essentiels de la population et aux impératifs écologiques conditionnant la vie et l'habitabilité durable sur chaque territoire, **le droit à un travail choisi et valorisant pour toutes et tous serait garanti par la SSEU.**

**La garantie d'un revenu ou salaire satisfaisant pour chacun.e, tout au long de sa vie,** serait aussi assurée.

Comme pour les services de soin actuels, l'ensemble des activités garantissant l'accès aux

droits et la mise en œuvre des missions de la SSEU reposerait, pour une part, sur les services publics concernés, et pour l'autre, sur un réseau d'actrices et d'acteurs sociaux et économiques conventionnés.

**Pour pouvoir répondre à l'ampleur des besoins, l'enjeu central du projet est de développer le réseau conventionné à la hauteur des nécessités.**

Il s'agirait de conventionner l'ensemble des initiatives alternatives déjà à l'œuvre, de transformer et d'y intégrer l'essentiel des activités économiques correspondant aux besoins et de développer les projets et innovations nécessaires.

Avec l'objectif de produire et consommer autrement à l'échelle nationale, au-delà des accords tarifaires relatifs aux droits garantis, le conventionnement impliquerait le respect de critères sociaux et écologiques répondant aux impératifs de mutation à mettre en œuvre.

Ces critères seraient définis et validés démocratiquement et pourraient évoluer en fonction des besoins, des territoires et des expérimentations, selon un processus de délibérations collectives organisé du local au national.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces critères de conventionnement engageraient conjointement les personnes investies dans le réseau conventionné et celles engagées dans les instances démocratiques de la SSEU, avec la volonté commune de répondre avec justesse aux besoins et aux intérêts des un.es et des autres.

Les modes d'organisation et de gestion collective de type coopératif, visant le développement d'une économie des « [communs](#) » en gouvernance partagée et propriété collective hors logique de profit, seraient priorités.

Afin de soutenir le mouvement de transformation nécessaire, un accompagnement spécifique des structures conventionnées serait mis en œuvre. Il inclurait notamment :

- des formations et accompagnements aux différents modes de gouvernance et de décisions collectives, ainsi qu'à la régulation des conflits au sein des organisations,
- des formations concernant les enjeux écologiques et de décroissance des consommations en énergies et en ressources, se référant notamment au « [scénario négawatt](#) » et au développement des « [Low Tech](#) »...
- des aides à la relocalisation des échanges au sein du réseau conventionné, avec identification des besoins et facilitation des coopérations entre les membres géographiquement les plus proches,

Afin d'étendre rapidement ce réseau conventionné et répondre à l'ensemble des objectifs visés, les caisses de SSEU financeraient une part importante des salaires, au moins jusqu'au SMIC actuel, et des investissements nécessaires, avec comme contreparties :

- l'établissement d'un contrat d'engagement concernant l'innovation et la production de biens et services réalisables par la structure,

au regard des besoins locaux et nationaux, ainsi que des objectifs et des impératifs écologiques et sociaux déterminés collectivement,

- la définition concertée des besoins en nombre de personnes ou en heures travaillées, ainsi qu'en investissements réalisables ou non au sein du réseau, en rapport avec les objectifs fixés,
- l'établissement des étapes de progression pour parvenir au respect des critères écologiques et sociaux définis par le conventionnement,
- la limitation des écarts de salaires de 1 à 3,
- l'engagement de reversion d'une large part de la valeur ajoutée réalisée durant l'année, sous forme de cotisations sociales proportionnées aux financements apportés par la SSEU.

Ce réseau de services publics et d'activités économiques conventionnées à développer sur tous les territoires, pourrait ainsi constituer les bases d'un système d'économie alternative, organisé en réseau et géré démocratiquement du local au national, par les professionnels, les salarié.es et les bénéficiaires, dans une perspective de mutation écologique et sociale salubre.

## **Engagement collectif face aux défis écologiques**

La mutation nécessaire en termes écologiques viserait :

- la réduction massive des consommations énergétiques,
- l'isolation efficace et rapide des bâtiments professionnels et d'habitation,
- la réorganisation des systèmes de transport priorisant les transports en commun, les transports bas carbone et peu consommateurs en ressources, ainsi que la réduction des distances d'approvisionnement ou entre les domiciles et les lieux de travail...
- le développement des « low tech » et de l'économie circulaire, avec remise en état et réutilisation des objets et matières premières récupérées,
- la transformation du système agricole, mettant fin à l'agriculture industrielle et développant à grande échelle une agriculture paysanne et agroécologique, perfectionnant sa résilience face au dérèglement climatique, captatrice de CO<sub>2</sub> et restauratrice des écosystèmes,
- la transformation et la conversion des activités industrielles, garantissant la relocalisation sur les territoires, la limitation de la production aux besoins d'intérêt général, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la sécurité pour le personnel et les populations, et la préservation des ressources,
- la production en énergies renouvelables avec réduction des impacts écologiques, pour les besoins incompressibles...

Concrètement, plusieurs règles seraient associés aux droits garantis par la SSEU concernant l'énergie, l'eau, ou l'attribution d'un forfait logement ou de transport utilisable au sein du réseau conventionné.

Concernant l'énergie et l'eau, les premiers kilowatt-heures et les premiers litres d'eau utilisés par mois et par personne seraient pris en charge par la SSEU. Les consommations supplémentaires seraient, quant à elles, assujetties à une taxe croissante en fonction des consommations et des conditions de logement des personnes concernées. Cette taxe serait reversée au système SSEU.

Concernant le logement, pour avoir un effet déterminant sur les consommations énergétiques globales, nous savons que les objectifs de réduction des besoins en énergie doivent s'accompagner d'une baisse des surfaces habitées par les personnes aujourd'hui les mieux logées. Le forfait logement serait donc lié à une surface optimale par personne, au-delà de laquelle une taxation croissante serait mise en place, comme pour les consommations en énergie et en eau.

Pour que ces systèmes puissent répondre à la fois aux objectifs de justice sociale et aux impératifs écologiques, il serait nécessaire de développer rapidement et à grande échelle un parc immobilier locatif conventionné et performant, en gestion participative, associant les habitant-es et garantissant la tenue des objectifs de sobriété énergétique. Ce développement du parc immobilier locatif, conventionné, transformé et développé prioritairement en propriété coopérative, serait lié à la mise en œuvre du plan de rénovation



thermique réalisé par des professionnels formés et conventionnés, mettant en œuvre les critères sociaux et écologiques collectivement définis.

De la même manière, la production en énergie renouvelable permettant de répondre aux besoins garantis devrait être développée dans le cadre du conventionnement sur base coopérative en gestion démocratique. L'objectif visé serait de calibrer la progression de la production avec les droits d'accès mis en œuvre et les réductions de consommation réalisées.

Concernant l'alimentation, l'objectif serait de garantir à toutes et tous une alimentation choisie de qualité, répondant aux impératifs écologiques et sociaux définis démocratiquement entre les différents niveaux de la filière. Un montant d'achat pris en charge par la SSEU serait garanti au sein du réseau d'approvisionnement et de distribution conventionné.

Pour permettre la mise en œuvre de ce système d'alimentation de qualité bénéfique à toutes et tous, il serait nécessaire d'envisager un plan de transformation de l'agriculture en un réseau agroécologique d'ampleur, alliant production, transformation, distribution et consommation alimentaire, dans une perspective de résilience écologique et sociale.

Ce plan devra impliquer la mise en œuvre d'un système de gestion démocratique du foncier et de son usage, afin que la terre cultivable constitue un « commun » au service l'intérêt de toutes et tous, du local au national.

Ce système pourrait prolonger ce qui est aujourd'hui réalisé par « [Terre de liens](#) », moyennant des mesures légales fortes garantissant un véritable changement d'échelle.

## **Travail, salaires et revenus**

Dans une perspective de travail valorisant et socialement utile, et de revenu ou de salaire garanti en suffisance pour chacun.e tout au long de la vie, les liens entre travail, salaire et revenu pourraient être repensés.

Plusieurs propositions tâchent de répondre à ces questions, avec des différences parfois importantes, telles que le « [nouveau statut du travail salarié](#) » proposé par la CGT, la « [Mutualisation Partielle des Revenus d'Activité](#) » prôné par Benoît Borrits, le « [salaire à vie ou à la qualification](#) » défendu par Bernard Friot et le Réseau Salariat, ou le « [revenu de base](#) »...

Sans entrer dans les débats nécessaires entre ces différentes options, nous choisissons d'envisager la mise en œuvre par la SSEU, des aspirations communes essentielles dont ces différentes propositions sont porteuses.

**Le premier objectif à concrétiser est de garantir un revenu continu et satisfaisant pour chacun.e, dès 16 ans et jusqu'à la fin de vie, dans le cadre d'un droit universel géré et financé par le système de SSEU.**

Ce revenu ou salaire garanti doit permettre de rompre avec la précarité et le travail subi, dénué de sens personnel et collectif.

**L'autre objectif à assurer par la SSEU serait de garantir l'accès à un travail choisi et valorisant à toute personne qui le souhaite, au sein de la dynamique de reconstruction sociale et écologique mise en œuvre.**

L'ensemble des personnes travaillant aujourd'hui dans les secteurs qui devraient être réduits, voire mis à l'arrêt, faute de plan de transformation ou de reconversion répondant aux besoins d'intérêt général, devraient pouvoir trouver place dans le développement du réseau conventionné.

Il ne peut pas y avoir de pénurie de travail si l'on veut répondre aux besoins de production de biens et de services essentiels au bien vivre individuel et collectif, de la manière la plus juste et la plus sobre en énergie et en ressources naturelles, dans une perspective de résilience collective.

Comme évoqué précédemment, pour atteindre ces objectifs, nous proposons que la SSEU prenne en charge une part importante des salaires nécessaires pour réaliser les objectifs du réseau conventionné.

Parallèlement, au sein du réseau conventionné comme dans l'ensemble de l'économie nationale, la continuité des salaires ou revenus serait assurée par la SSEU en dehors des périodes de contrat de travail, dans l'esprit notamment du nouveau statut du travail salarié défendu par la CGT.

# Augmentation du revenu pour le plus grand nombre

A titre d'exemple, considérons que l'ensemble des nouveaux droits garantis par la SSEU en termes d'alimentation, de logement, d'énergie, d'eau, de transport et de culture s'élèveraient à l'équivalent de 500 euros mensuels attribués à chaque personne habitant sur le territoire français. *Cette valeur est un ordre de grandeur indicatif, le montant des droits garantis devant tenir compte des capacités à y répondre via le développement du réseau conventionné.*

Conformément au principe d'universalité fondateur de la Sécu de 1946, ces 500 euros s'ajouteraient aux salaires et revenus perçus par chacune et chacun.

Pour les personnes percevant aujourd'hui le SMIC, ces 500 euros supplémentaires amèneraient leur « revenu global » au niveau du salaire médian actuel, passant d'environ 1200 euros nets à 1700 euros, nouveaux droits SSEU garantis compris. *Le salaire médian est le salaire dont la moitié de la population active perçoit moins et l'autre plus.*

Afin de compenser le coût de ces nouveaux droits garantis pour toutes et tous, on pourrait envisager un système de contribution payé par les employeurs sous forme de cotisations patronales supplémentaires proportionnelles aux salaires dépassant les 2500 euros nets.

Concernant les personnes percevant des revenus au-delà de 2500 euros mensuels une péréquation pourrait être appliquée sur les salaires versés.

L'équivalent des 500 euros supplémentaires acquis sous forme de droits SSEU garantis leur seraient déduits, au moins en partie, en étant intégrés à leurs cotisations salariales.

Par ailleurs, au sein de l'économie non conventionnée, un plafonnement des salaires et rémunérations pourrait être mis en œuvre, à 9000 euros mensuels nets par exemple, ainsi qu'une limitation des dividendes versés aux actionnaires et un système de cotisations proportionnelles appliquées sur la valeur ajoutée hors rémunération.

## **Démocratie au sein du système de Sécurité Sociale et Écologique**

Les instances de décision et de gestion de ce système de SSEU, seraient organisées et développées dans une perspective de fonctionnement démocratique innovant. Elles viseraient l'implication du plus grand nombre de personnes, du local au national, dans les processus de délibération, de contrôle ou d'évaluation mis en œuvre.

L'ensemble pourrait fonctionner selon le principe de « démocratie réelle », impliquant que les décisions soient prises au plus près des personnes concernées. Les instances régionales et nationales auraient comme champs de compétences uniquement les questions nécessitant une coordination ou des moyens mutualisés plus

larges, sous mandat et interactions avec les instances locales.

Des méthodes d'élaboration et de décision collective donnant à la démocratie son véritable sens pourraient être mises en œuvre :

- instances collégiales associant les bénéficiaires et les professionnels du secteur conventionné,
- systèmes d'élections avec mandats,
- décisions au consentement sans objection de type « sociocratique »,
- système de cercles inspirés des principes « d'holocratie », avec liens montants et descendants entre les différents cercles...

Un système de contrôle citoyen concernant le fonctionnement et le respect des engagements pris pourrait être assuré par des instances constituées par tirage au sort.

Afin de garantir la cohérence entre les décisions prises au niveau local et les objectifs écologiques et sociaux forts et incontournables définis au niveau national, il semblerait nécessaire d'envisager un cadre commun définissant les principes et les orientations à mettre en œuvre dans la durée à tous les niveaux de l'organisation.

Il pourrait s'agir d'écrire et de valider collectivement une charte constitutive commune, révisable uniquement selon un processus accepté par toutes et tous, définissant les fondamentaux structurant l'ensemble du système.

Afin d'être « sanctuarisée » et protégée des tentatives de déconstruction dont elle pourrait

faire l'objet, la SSEU pourrait être inscrite, avec son cadre et ses objectifs fondamentaux, dans la constitution nationale. Ce cadre constitutionnel serait validé et modifiable uniquement par référendum, exigeant une majorité citoyenne élevée.

La SSEU pourrait ainsi être constitutionnellement missionnée pour mettre en œuvre, avec la participation du plus grand nombre, hors logique concurrentielle et de profit, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, autant que la protection contre toutes les précarités sociales et humaines.

Au-delà de ce que nous connaissons aujourd'hui concernant la sécurité sociale, il serait intéressant d'envisager d'autres fonctionnements possibles pour la SSEU, à l'échelle des territoires notamment.

Afin de développer les capacités collectives d'auto-organisation citoyenne au sein du système SSEU, il pourrait être bénéfique de s'inspirer d'expériences telles que [« la coopérative intégrale catalane »](#).

D'autres systèmes de coopération économique territoriale, tels que la [« Fabrique de la Transition »](#) à St-Étienne, pourraient inspirer ou être intégrés au fonctionnement de la SSEU.

Notons que toutes les initiatives citoyennes et innovations écologiques et sociales aujourd'hui à l'œuvre, pourraient trouver leur place dans le système mis en œuvre, la SSEU constituant un cadre structurant et sécurisant pour le développement de l'ensemble des alternatives.

# Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État

Comme la sécu depuis 1946, la SSEU constituerait une institution démocratique indépendante et complémentaire de l'État et des collectivités locales, gérée par des instances dédiées sous statut privé spécifique.

A l'inverse des autres institutions publiques, elle se situerait dans le long terme, n'étant pas soumise aux échéances électorales nationales.

Même dans la perspective où les institutions d'État et les collectivités locales seraient réorganisées de manière plus démocratique par rapport à leur fonctionnement actuel, cette autonomie démocratique de la SSEU par rapport à l'État devrait être garantie dans la durée.

Là où la Sécurité Sociale et Écologique gèrerait la garantie des besoins essentiels et le travail de restauration écologique et sociale nécessaire, les institutions d'État et parlementaires assumerait leurs fonctions de gestion du cadre légal et administratif concernant l'ensemble de la vie sociale et économique du pays.

Sur le plan économique, l'État et les collectivités territoriales auraient, par les lois et la fiscalité, la mission de réglementer, limiter et réorienter l'économie concurrentielle, avec l'objectif de réduire ses impacts délétères sur la nature et la vie humaine.

Face aux urgences des prochaines décennies, d'autres modes d'intervention de l'État pourraient



être indispensables, notamment pour permettre le développement et l'accomplissement des missions de la SSEU.

Cela pourrait concerner l'usage des pouvoirs de préemption ou de nationalisation, avec l'objectif de placer en gestion coopérative sous contrôle démocratique les moyens de production répondant à l'intérêt collectif.

La gestion des services publics répondant aux objectifs et aux missions de sécurité sociale et écologique pourrait être déléguée à la SSEU. Tout en gardant le statut salarial de la fonction publique, ces services publics intégrés au système SSEU seraient gérés dans le respect des critères de conventionnement, selon des modes de fonctionnements démocratiques, impliquant de manière collégiale les bénéficiaires et les professionnels concernés dans les instances de gouvernance et les processus de décision.

L'objectif serait de construire une forme d'équilibre démocratique entre les pouvoirs plus descendants assurés par les institutions étatiques, administratives et législatives et ceux plus ascendants gérés par et pour les citoyennes et les citoyens au sein de la SSEU.

**Pour pouvoir assumer l'ensemble de ses missions, dans toute l'amplitude et la pertinence nécessaires, la question des moyens dont ce système de sécurité sociale et écologique universelle disposerait de manière pérenne est évidemment cruciale.**

# Des moyens à la hauteur des besoins

Face à l'ampleur des défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux, il est impératif d'envisager de nouveaux moyens financiers, rapidement disponibles en quantité importante, indépendants des marchés aujourd'hui dominants, et détachés des secteurs dévastateurs qu'il nous faut abolir.

Avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, selon un rapport de la cour des comptes européenne, il faudrait engager plusieurs centaines de milliards d'euros par an pour la France, et plus de mille milliards d'euros annuels à l'échelle de l'Union Européenne.

Pour être mené sous responsabilité démocratique, en alliant justice sociale et impératifs écologiques, ce vaste plan de mutation pourrait être assumé au niveau national par le système de Sécurité Sociale et Écologique, moyennant des sources de financement à la hauteur des besoins.

En termes de ressources financières propres, le système de sécurité sociale de 1946 repose sur les cotisations sociales associées aux salaires. Ces cotisations représentent la part de la richesse produite par les travailleuses et travailleurs, non versée en salaires individuels, mutualisée et gérée par celles et ceux qui l'ont générée pour l'intérêt de toutes et tous.

Cette notion de part de richesse produite, mutualisée et gérée collectivement pour le bénéfice du plus grand nombre, différencie les

cotisations sociales de l'impôt. Cela a une valeur réelle et symbolique forte pour l'ensemble du monde ouvrier. Il est important de conserver cette valeur fondatrice de la Sécu.

Pour autant, dans le contexte de mutation du rapport entre travail et production, le calcul des cotisations proportionnellement au montant des salaires versés, favorise aujourd'hui les entreprises qui versent les plus bas salaires, robotisent, soustraient ou délocalisent.

## **Élargissement des cotisations**

Dans une perspective d'élargissement des financements, il serait approprié de mettre en place de nouvelles formes de cotisations sociales visant le financement élargie de la SSEU.

Comme précisé précédemment, la mise en place de cotisations patronales accrues pour les hauts salaires en contre-partie des droits universels attribués à toutes et tous, pourrait en être un exemple. Des cotisations sociales calculés sur l'ensemble de la valeur ajoutée pourraient être mises en place. Ces cotisations pourraient être associées à des mesures de « gel des dividendes » et de limitation des hauts salaires et autres formes de rémunération.

Une option complémentaire pourrait être de mettre en place des contributions spécifiques sur la valeur ajoutée de secteurs tels que les grandes banques privées. En effet, celles-ci continuent de distribuer plusieurs dizaines de milliards d'euros par an à leurs actionnaires alors même qu'elles profitent de mesures de sauvetage considérables depuis la

crise de 2008. Si on appliquait aux banques privées les principes de gestion d'actifs utilisés dans la finance, on pourrait récupérer des montants annuels de l'ordre de 100 milliards d'euros. *Voir la proposition faite par Anice Lanef "[Comment socialiser les profits bancaires ?](#)".*

*Notons que les questions concernant le devenir des banques privées constitue un sujet nécessitant d'être approfondi au-delà du projet de SSEU.*

Différents prélèvements fiscaux spécifiques pourraient aussi être institués par l'État en vue d'être reversés à la SSEU, notamment pour soutenir son développement rapide dans sa période de mise en œuvre.

**Notons cependant que les activités économiques les plus solvables sont généralement celles dont nous devons nous défaire.**

Qu'il s'agisse de cotisations ou de fiscalité, il n'est en rien logique ni souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires ou vertueuses.

**Il s'agit donc d'envisager préférentiellement des mesures temporaires et évolutives qui permettent le transfert des richesses d'un système à l'autre.**

## **Socialisation des moyens de production**

Au-delà des ressources ainsi collectées et d'autres modes de financement que nous envisagerons en dernière partie, pour garantir à la fois le bien vivre

collectif, la protection contre les précarités et la fin des activités climaticides et écocides, des mesures exceptionnelles devraient être prises concernant les infrastructures et les patrimoines, qu'ils soient productifs, fonciers ou immobiliers, indispensables à l'accomplissement des missions de Sécurité Sociale et Écologique.

L'urgence écologique impose une réponse collective d'ampleur. Pour autant, les moyens nécessaires à cette mutation ne sont pas aujourd'hui à la disposition de la collectivité.

Dans ce contexte, plutôt que d'imposer aux propriétaires des biens et des infrastructures concernés de céder ce qui leur appartient, ou de vouloir leur acheter, il pourrait être judicieux d'envisager une nouvelle forme de « contrat social et écologique » dans la forme suivante.

Le principe pourrait être de transformer en parts sociales coopératives la valeur des propriétés et des capitaux privés utiles aux secteurs économiques d'intérêt général et nécessaires au développement de la SSEU.

Sous forme coopérative, le nombre de parts sociales correspondant au capital détenu serait dissocié du pouvoir de décision des personnes concernées, sur la base d'une voix par personne associée.

L'usage et la gestion de ces biens seraient placés sous gouvernance démocratique intégrant les personnes y travaillant et les bénéficiaires des productions de biens et de services, selon les principes de gouvernance partagée propres à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Pour une durée de 30 ou 50 ans, ou jusqu'à atteindre la neutralité carbone et la garantie de l'ensemble des droits SSEU, cette conversion des biens détenus en parts sociales coopératives ne donnerait droit à aucune rémunération, aucun remboursement, ni aucune augmentation possible de leur valeur.

L'ensemble du travail et des investissements effectués dans le cadre des missions de la SSEU seraient ainsi mis au service de l'intérêt collectif, hors logique de profit des un.es aux dépens des autres.

Notons que dans notre contexte de dégradation globale, ces mesures pourraient être envisagées comme mesures de protection des patrimoines pour celles et ceux qui en resteraient propriétaires sous forme de parts sociales coopératives.

Concernant les secteurs économiques hors SSEU, visant la reconversion, la réduction, ou la mise à l'arrêt des activités ne servant pas l'intérêt collectif ou destructrices en termes écologiques et sociaux, des mesures d'État plus drastiques concernant la propriété des moyens de production pourraient être appliquées.

**Compte-tenu de l'ampleur des besoins pour mettre en œuvre la mutation rapide nécessaire, au-delà de l'élargissement des cotisations sociales et de la mise en « communs » des biens et infrastructures nécessaires, il semble indispensable d'envisager d'autres ressources dont pourraient disposer la SSEU pour son développement à échelle macro-économique.**

# Le pouvoir de création monétaire de la BCE

En période de pandémie, les États engagent des milliers de milliards d'euros et de dollars à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Déjà, après la crise financière de 2008, les Banques Centrales, Européenne et américaine, avaient créé des milliers de milliards d'euros et de dollars pour sauver le système bancaire privé. *Notons que ces sommes ont largement été placées sur les marchés financiers, dans l'immobilier d'affaire ou versées en dividendes aux actionnaires des banques concernées.*

Selon les principes économiques et financiers existants, toute création monétaire est liée à une dette nécessairement remboursable et donnant droit à des intérêts à payer aux créanciers. On peut alors se demander quels vont être les moyens imaginés par les États pour tenter de nous faire rembourser les sommes colossales ainsi attribuées aux banques et aux acteurs économiques, alors que ce remboursement n'a pas d'autre fondement que les principes idéologiques dominants.

Particulièrement en Europe, depuis les accords de Maastricht, ces principes idéologiques justifient les campagnes d'austérité budgétaire menées ces dernières décennies.

Ces dogmes ont notamment justifié l'imposition à la Grèce d'un plan massif de privatisation des

biens publics et de réduction à grande échelle des dépenses d'État, ayant eu pour conséquence la paupérisation de la grande majorité de la population.

Aujourd'hui, sauf à vouloir imposer des conditions de vie déplorables à toutes les populations européennes, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation face aux crises et aux événements sanitaires et climatiques qui s'enchaînent, les dogmes européens qui prévalent aujourd'hui concernant la création monétaire pourraient être renversés.

## **Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant**

Déjà depuis 2015, pour sauver le système bancaire, la Banque Centrale Européenne contourne les principes qui lui interdisent de financer directement les États, en rachetant par milliards d'euros aux banques privées l'équivalent des prêts que celles-ci accordent aux États.

Le débat engagé par la [tribune de 150 économistes en Europe](#), demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques ainsi accumulées par la BCE contre engagement d'investissements écologiques d'ampleur, montre que la remise en question des principes budgétaires et monétaires européens est aujourd'hui possible.

A l'image de la dernière campagne présidentielle américaine, fortement influencée par la « [Théorie](#)



[Moderne de la Monnaie](#) », nous assistons à une forme de renversement des paradigmes monétaires et financiers prédominants.

Depuis JM Keynes, presque tous les économistes avaient compris qu'il ne fallait pas attendre d'avoir accumulé de l'épargne pour pouvoir investir. Cependant, on ne voulait connaître qu'une seule forme d'avance monétaire : le crédit. Toute nouvelle création monétaire liée à un nouveau crédit, devait reposer sur une nouvelle dette, privée ou publique, imposant la même rigueur de paiement d'intérêts et de remboursement pour tous les acteurs.

La détermination européenne à mettre les investissements publics sous la dépendance des marchés financiers a cependant rendu cette logique économiquement, socialement, et écologiquement intenable.

Aujourd'hui, les conséquences de la pandémie Covid19, ainsi que l'amplification des catastrophes climatiques, pourraient pousser vers d'autres formes d'avance ou de création monétaire par les Banques Centrales, notamment la création de monnaie « libre de dette ».

Les économistes Alain Grandjean et Nicolas Dufréne, proposent ainsi dans leur livre « [La monnaie écologique](#) » que le pouvoir de création monétaire de la BCE, placé sous contrôle démocratique, soit mis au service d'un grand plan de mutation visant la neutralité carbone en 2050. Ils envisagent la création d'une monnaie écologique sans dette générée par la BCE finançant directement les besoins de transition dans l'économie réelle.

Le pouvoir de création monétaire, sans dette ni intérêt, que possède les banques centrales, ouvre aujourd'hui des perspectives inenvisageables jusqu'alors.

>>> Voir extrait d'interview sur Thinkerview de Gaël Giraud : [https://youtu.be/krGE56V\\_-CM](https://youtu.be/krGE56V_-CM)

**Dans le contexte de dégradation écologique et sociale actuel, il y a donc un enjeu majeur à imposer que ce pouvoir de création monétaire de la BCE :**

- 1. soit placé sous contrôle citoyen et en gestion démocratique,**
- 2. soit utilisé pour relever les défis écologiques et sociaux à l'ampleur nécessaire,**
- 3. ne puisse plus alimenter les profits du système qui nous propulse vers l'abîme.**

Notons que la possible mise en gestion citoyenne de la création monétaire, comme bien commun inaliénable au service de l'intérêt général, pourrait changer profondément les perspectives d'action, de lutte et de revendication des mouvements citoyens, syndicaux et politiques pour les années qui viennent.

Dans ce sens, un document du pôle économique de la CGT (*écrit durant la première crise du Covid19*) pointe cette possibilité de création monétaire sans endettement ni intérêt de la part de la banque centrale.

>>> Voir page 11 chapitre Hélicoptère monétaire : [https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/dette-publique-cgt-noteeco\\_n154cgt.pdf](https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/dette-publique-cgt-noteeco_n154cgt.pdf)

**Si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union Européenne, il serait particulièrement pertinent que la Sécurité Sociale et Écologique Universelle soit missionnée pour gérer cette création monétaire au niveau national.**

Cette perspective de création monétaire au service du bien commun à l'échelle européenne est pour autant difficile à concevoir comme un objectif rapidement ou facilement atteignable.

**Il semble donc utile d'envisager comment la SSEU pourrait engager la mutation nécessaire, sans attendre l'accès hypothétique à cette manne européenne que seule une lutte sociale et politique d'ampleur pourrait permettre.**

*Envisageant la possibilité de créer une monnaie nationale complémentaire de l'euro, gérée par la SSEU pour permettre son développement, il nous semble important d'étudier les différentes formes qu'une telle monnaie pourrait prendre.*

*Un des objectifs que nous fixons à cette perspective serait de pouvoir attribuer à cette « monnaie Sécu dédiée » un potentiel de création monétaire important, sans se mettre en position de rupture avec les règles de l'Union Européenne.*

# Pour une monnaie nationale « Sécu »

## **Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro**

Que ce soit pour utiliser de manière ciblée la monnaie qui proviendrait de la BCE sous contrôle et directive démocratique, ou pour envisager la prise en main nationale du pouvoir de création monétaire avec une finalité écologique et sociale déterminée, il semble intéressant d'étudier les avantages que pourraient procurer la mise en œuvre d'une « monnaie Sécu » nationale, complémentaire de l'euro, dédiée à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Plusieurs formes de monnaies complémentaires de l'euro peuvent être envisagées.

### **Les monnaies locales**

La forme de monnaie complémentaire la plus répandue est celle des monnaies locales. Le principe, expérimenté à petite échelle par plus de quatre-vingt monnaies locales en France, est qu'une fois les euros transformés en monnaie complémentaire dédiée à un territoire, cette monnaie n'est utilisable qu'entre membres, à l'intérieur du périmètre défini pour son utilisation.

Cet impératif d'utilisation en circuit court peut donner à la monnaie concernée un rôle de stimulateur de la relocalisation des échanges, tout en mettant en valeur l'engagement collectif à agir ensemble pour l'intérêt commun du territoire.

Si le territoire concerné est riche d'un écosystème économique en capacité d'interagir pour répondre aux besoins locaux, la monnaie locale peut ainsi devenir un support d'échanges grandissant, symbolisant la volonté locale d'action commune.

Cela s'observe particulièrement dans le cas de l'eusko, monnaie locale basque, qui a dépassé en 2018 le million d'équivalent euros circulant dans l'économie réelle du territoire. Même les collectivités locales sont impliquées dans son fonctionnement et dans son utilisation, permettant de payer en eusko bon nombre de services rendus par les collectivités.

Il est cependant important de préciser que ces monnaies locales complémentaires, pour être légalement validées, ne peuvent être émises qu'en contre-partie du placement en banque d'un montant équivalent en euro. Cela signifie qu'un tel système ne permet pas de créer de la monnaie ou d'augmenter la masse monétaire circulant dans l'économie.

## **L'option d'une monnaie complémentaire nationale dite fiscale**

*[Présentation vidéo par Thomas Coutrot](#)*

Pour tenter de recréer de manière compatible avec les principes qui régissent l'Union Européenne, une forme de « circuit du Trésor » tel qu'il fût mis en

place en France entre 1947 et 1967, plusieurs économistes ont travaillé sur la possibilité de création d'une monnaie nationale fiscale complémentaire de l'euro et non convertible, à l'échelle d'un pays.

[Article de Thomas Coutrot sur blog Médiapart](#)

[Article de Benjamin Lemoine et Bruno Théret](#)

Rappelons qu'en France, le « circuit du Trésor » a permis de financer la reconstruction d'après-guerre. Pour autant, de même que toute création monétaire par la Banque de France pour financer les dépenses publiques, le « circuit du trésor » tel qu'il fût mis en œuvre, est désormais proscrit par les traités européens.

[Vidéo Circuit du Trésor par Benjamin Lemoine](#)

Yánis Varoufáki a prôné la mise en place d'une monnaie complémentaire fiscale lors de la crise grecque, pour tenter de donner à son pays des possibilités d'actions face à la volonté d'imposition d'un plan d'austérité sans précédent par l'Union Européenne, la BCE et le FMI. Les délais n'ont cependant pas permis sa mise en œuvre.

L'émission d'une telle monnaie de crédit fiscal complémentaire à l'euro a pour objectif de permettre au gouvernement concerné d'injecter de la liquidité de façon autonome et ciblée sans endettement. Ce système pourrait être utilisé notamment pour le règlement d'une part des salaires des fonctionnaires, des prestations sociales et des achats publics... L'État serait engagé en contre-partie à accepter ce moyen de paiement à valeur euro pour le règlement des impôts. Cette garantie assurerait la confiance et

l'acceptation sociale de la monnaie complémentaire en tant que moyen de paiement au niveau national.

Cet instrument de paiement serait maintenu à parité avec l'euro sans pour autant être convertible ni négociable sur un marché de change.

Ce système a été pensé pour pouvoir mener des politiques alternatives aux politiques d'austérité, en répondant aux besoins sociaux au niveau national, sans se mettre en opposition avec les traités européens.

Pour autant, concernant le projet de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle, une telle monnaie, adossée aux recettes fiscales, ne pourrait être gérée que par l'État. Cela ne permettrait pas d'inscrire la SSEU dans un système de financement pérenne respectant les fondamentaux d'autonomie du système.

D'autre part, ce système ne bénéficie d'aucune expérimentation validant sa possible concrétisation au sein de l'union européenne.

### **Le « crédit mutualisé » ou Barter**

Il existe une autre forme de création ou d'avance monétaire, gérée collectivement au sein d'un réseau d'acteurs économiques déterminé, qui peut fonctionner de manière complémentaire et autonome par rapport à la monnaie de cours légal. C'est le « crédit mutualisé », ou « Barter » *signifiant « Troc » en anglais.*

Ce système a été notamment mis en œuvre à grande échelle par les PME suisses en 1934, en

réponse à la crise économique qui sévissait depuis 1929. Les PME suisses ont alors décidé de mettre en œuvre un système leur permettant de travailler et d'échanger entre elles indépendamment du franc suisse et du dollar. Ce système leur a permis de traverser sans grand dommage les crises successives entre 1934 et 1945. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR » en complément de leurs échanges en franc suisse. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs, est aujourd'hui officiellement intégré au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de « crédit mutualisé ou Barter » sont des systèmes d'échange inter-entreprises. Ils peuvent néanmoins intégrer des individus comme en Sardaigne au sein du système de crédit mutualisé nommé « [Sardex](#) ».

Le principe de fonctionnement de ces quasi-monnaies repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble du réseau reste égale à zéro.

Il n'y a donc pas besoin d'avoir une réserve monétaire préalable pour pouvoir échanger et se développer. Il n'y a pas non plus d'engagement de remboursement de dette ni d'intérêt à payer. Il s'agit d'un système fondé sur la confiance et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.



Notons que les systèmes de crédit mutualisé ou barter, nombreux en Amérique du nord, se développent en Europe, comme la coopérative « [France Barter](#) ». Ils sont clairement compatibles avec les traités européens.

Rien n'empêche donc d'envisager la création d'un tel système, géré démocratiquement au sein du système de Sécurité Sociale Écologique Universelle et dédié au développement du réseau économique conventionné.

**Il nous semble que cette option pourrait répondre aux besoins spécifiques de développement de la SSEU**, de manière complémentaire au système de financement assuré par la collecte des cotisations sociales en euro.

## **Mise en œuvre d'un « Barter Sécu »**

Nous proposons d'envisager comment ce système de Barter pourrait permettre la création de valeur d'échange à échelle macro-économique, avec l'objectif de développer de manière importante le réseau conventionné, sous gestion et supervision des instances démocratiques dédiées au sein du système SSEU.

Notre proposition serait de constituer un « Barter Sécu », à parité avec l'euro pour en faciliter l'usage, mais sans possibilité de change, utilisable uniquement entre membres du réseau conventionné.

Les caisses nationale et territoriales de la SSEU seraient associées au fonctionnement de ce « Barter Sécu ». Ces caisses auraient des comptes « Barter Sécu » au même titre que les structures économiques du réseau conventionné, avec cependant un pouvoir de compte négatif étendu.

En phase de lancement, complétant les possibilités d'échanges directs en « Barter Sécu » entre membres du réseau, ces caisses auraient un rôle de stimulateur du développement du réseau conventionné.

Elles pourraient payer en unités « Barter Sécu », une partie des subventions d'investissement et de fonctionnement visant l'augmentation souhaitée de la production de biens et de services par le réseau conventionné, en rapport avec les besoins. Elles pourraient aussi payer aux structures conventionnées une part des frais liés à la garantie des droits SSEU, ainsi qu'une partie des salaires liés à leur activité.

*Notons qu'une part des financements en euros, avec un objectif de diminution progressive, serait maintenue dans la durée afin de permettre les approvisionnements indispensables hors réseau conventionné.*

Dans le contexte envisagé, les caisses nationales et territoriales verraient leurs comptes négatifs s'accroître très fortement. Ces comptes négatifs seraient en retour approvisionnés en unités positives via la collecte des cotisations sociales versées par le réseau conventionné en unités « Barter Sécu ».

**Le seul impératif à respecter concernant cette création monétaire est que celles et ceux qui utilisent cette monnaie ou se la voient attribuée, puissent l'utiliser pour se procurer ce dont ils ont besoin.**

Rappelons que l'objectif est d'étendre le réseau conventionné à l'ensemble des secteurs permettant de répondre aux besoins essentiels de la population (*santé, alimentation, logement, énergie, eau, transport, formation, culture*). Cela viserait aussi les secteurs associés tels que la rénovation thermique des bâtiments, la construction de logements basse consommation, le développement des moyens de production agroécologiques, la production en énergies renouvelables et les productions industrielles nécessaires moyennant le plus faible impact écologique possible...

Dans cette perspective de forte extension sur de multiples secteurs, une part grandissante des besoins de chaque structure du réseau conventionné, et de chaque personne percevant cette monnaie, pourrait être couverte au sein du réseau lui-même. Cela permet d'envisager un vaste développement du système « Barter Sécu ».

Les instances de gestion de la SSEU auraient, pour leur part, la responsabilité de réguler la quantité de monnaie Barter mise en circulation par les caisses nationales et territoriales au sein du réseau conventionné, en rapport avec les capacités de production atteintes, à développer ou à améliorer. Elles garantiraient que la production ainsi générée réponde avec justesse aux objectifs écologiques et sociaux de la SSEU.

# **Association avec une monnaie complémentaire Sécu convertible en euro**

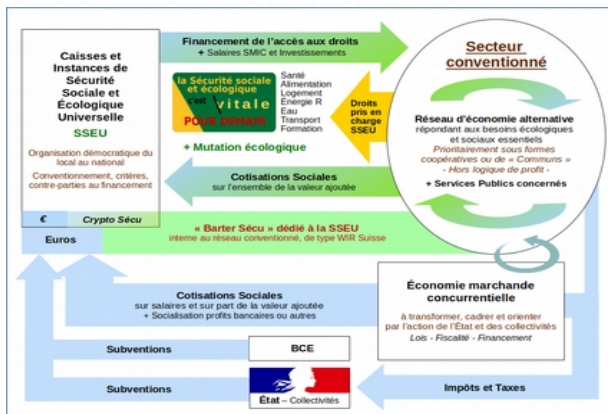
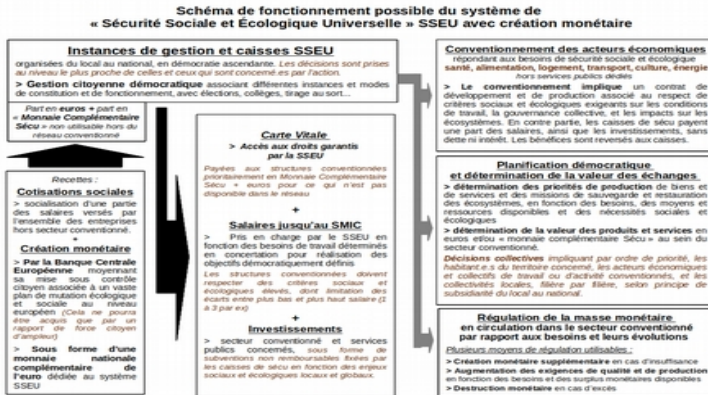
Il nous semble important d'envisager l'ajout au système « Barter Sécu » d'un système de monnaie complémentaire, semblable aux monnaies locales, organisé au niveau national et dédié à la SSEU, utilisable uniquement au sein du réseau conventionné.

Cette monnaie complémentaire serait convertible, selon des conditions à déterminer collectivement, moyennant la constitution d'un fonds de garantie en euros. Elle permettrait de transformer une part des euros collectés par la SSEU en monnaie « fléchée », permettant d'éviter que les sommes versées aux structures conventionnées ou aux individus, soient dépensées hors réseau, alors que les structures du réseau pourraient répondre aux besoins des un.es et des autres.

Comme déjà évoqué, il restera indispensable de maintenir une part de financement du réseau conventionné en euros hors système complémentaire, pour ce qui concerne les biens, les ressources et les matières premières et énergétiques qui ne pourront pas provenir ou être produits sur le territoire.

*Notons que techniquement, comme pour la monnaie locale franco-suisse « le Léman » fonctionnant sous forme de cryptomonnaie, il est possible d'utiliser sur des comptes uniques, le Barter, la monnaie complémentaire et l'euro.*

# Schémas de synthèse



>>> [Cliquer sur les images pour y accéder en ligne](#)

Les propositions présentées dans ce livret ne sont ni exhaustives ni définitives. Elles constituent un outil de construction collective invitant à élaborer ensemble une perspective concrète à la hauteur des enjeux.

**Détails, actions et perspectives sur**  
[www.changeonsdesysteme2022.fr](http://www.changeonsdesysteme2022.fr)